grave était une faute mortelle qui méritait la gehenne du feu, c'est-à-dire l'enfer. Cette accusation n'a pas la même gravité dans notre langue : bien souvent elle n'est qu'une faute vénielle.

Par l'indication des châtiments que méritent les attaques dirigées contre le prochain, on peut voir combien sont repréhensibles ceux qui l'injurient ou attaquent sa réputation soit par des médisances,

soit par des calomnies.

Quand on a offensé le prochain, on doit s'empresser de se réconcilier avec lui en faisant les réparations nécessaires. Si c'est le prochain dui nous a offensé le premier, on doit lui pardonner du fond du cœur. Sans y être obligé strictement, on agira charitablement, en faisant des avances pour amener la réconciliation. Si ces avances sont repoussées, on n'est pas tenu d'aller plus loin. Si celui qui nous a offensé nous fait des excuses, nous ne devons pas refuser la réconciliation. La charité nous fait un devoir de l'accepter.

DIOCÈSE D'ANGERS

Église cathédrale

Triduum en l'honneur de Saint-Jean-Baptiste de la Salle

Vendredi matin: Messe à 9 heures, pour les écoles et institutions catholiques de garçons. Allocution par M. le Chanoine Chaplain.

Samedi matin : Messe à 9 heures, pour les écoles et institutions catholiques de jeunes filles. Allocution par M. l'abbé Brossard,

aumonier de l'Externat de Bellefontaine.

Vendredi et samedi soir : A 7 h. 1/2, sermon par le R. P. Léon, de Nantes, Capucin du couvent de Paris. Salut du T. Saint Sacrement.

Dimanche: A 10 heures, office pontifical. Messe à quatre voix, de A. Delaporte, avec reprises du grand orgue (200 exécutants). Soir : A 5 heures, vêpres pontificales. - Alma quem Sion, chœur

à quatre voix. X... - Cantique à Saint Jean Baptiste de la Salle.

F. Guivier. - Panégyrique du Saint, par le R. P. Léon.

Au salut : Se nascens, solo et chœur. Mertiam. - Tota pulchra es, duo. Franck. - Tantum, solo et chœur. P. B. - Te Deum. X... Au cour des offices, il sera fait une quête en faveur des Ecoles

Dimanche prochain la messe sera célébrée pontificalement à 10 heures par Monseigneur l'Evêque; les vêpres seront célébrées pontificalement, à 5 heures, par Mer Dupont, évêque de Thibac,

vicaire apostolique du Nyassa.

Erratum. — On nous signale une omission dans la liste des ordinands du 29 juin. Parmi ceux qui ont reçu les ordres mineurs, il faut comprendre M. l'abbé Roy, Maurice, de Dampierre.

Faculté de Théologie

Cette semaine, la Faculté de Théologie a tenu sa session ordi-

naire d'examens pour la collation des grades.

Trois candidats se présentaient pour le grade de lecteur ou de licencié; tous trois l'ont obtenu : M. l'abbé Bourlier, du diocèse